

TARIF LICENCES 2024 (du 1er janvier au 31 décembre)

Adhésion : le tarif demandé est composé du prix de la licence reversé à la FFCO, de la redevance reversée à la Ligue du Grand Est et de la cotisation club.

Catégorie (âge au 31/12/2024)	tarif	Années de naissance
21 ans et plus	125 €	2003 et avant
19/20 ans et étudiant 19-25 ans	115 €	2004-2005 (étudiants 1999 à 2005)
15 à 18 ans	80 €	2006-2007-2008-2009
14 ans et moins	70 €	2010 et après
Famille : parents + enfant(s) à charge, agé(s) de 25 ans et moins	285 €	
Découverte compétition (19 ans et +)*	105 €	2005 et avant
Loisir Santé *	80 €	
Bénévole * (16 ans révolus)	25 €	

La licence annuelle «découverte compétition», s'adresse uniquement aux adultes à partir de 19 ans, permet :

- de participer aux compétitions organisées par circuits de couleur uniquement et sur les niveaux vert, bleu et jaune ; de participer aux activités non compétitives (sans classement)
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions)
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats; - de participer aux classements établis par la Fédération; - de participer aux formations fédérales initiales.

La licence annuelle «loisir-santé» permet :

- de participer à des activités non compétitives, c'est-à-dire des activités sans classement se déroulant de façon autonome ou de façon totalement séparée d'activités compétitives
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions)
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions (ni même aux circuits de couleur) - de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés;
- de participer aux formations fédérales initiales.

La licence «bénévole» ne donne pas accès à la pratique sportive.

Cette licence ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées. -

Elle ne permet pas d'assumer les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, responsable des ateliers pose/départ et arrivée des compétitions, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation)

Conditions générales :

Le club prend en charge une partie des dépenses liées à la participation aux diverses compétitions, en CO pédestre, à VTT et à ski. (CF règlement financier pour le détail)

De ce fait, le port de la tenue du club est obligatoire dans les relais et les championnats et recommandé dans les autres compétitions.

Des maillots de course et des vestes sont vendus 20€ (10€ pour 18 ans et moins) - le club prend à sa charge le solde.